

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 juillet 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et madame Julie Cloutier assistant-greffier.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 36.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 20-11955

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 7.14 Mandat pour un assesseur patronal concernant l'arbitrage dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.
- 7.15 Demande de congé sans solde d'un employé du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 20-11956

Séance ordinaire du 22 juin 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistant-greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 20-11957

Adoption du premier projet de Règlement numéro 779-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 779-2020** intitulé " Règlement d'amendement au Règlement de zonage ", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005 **concernant les garages et abris de toile temporaires** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet au 10 août 2020 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2020 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet **Règlement numéro 779-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Tom Redmond se retirent des délibérations pour le prochain sujet.

RÉSOLUTION N° 20-11958

Adoption du second projet de Règlement numéro 776-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 776-2020** **amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone résidentielle de faible densité dans la 138^e Rue à l'est de la 22^e Avenue** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 776-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Tom Redmond reprennent leur siège.

RÉSOLUTION N° 20-11959

Adoption du projet du Règlement numéro 780-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 780-2020** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'affectation commerciale de type local et régional derrière le 715, boulevard Dionne près de la rue de la Seigneurie** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet 2020 au 10 août 2020 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2020 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte projet du **Règlement numéro 780-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11960

Adoption du premier projet de Règlement numéro 781-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 781-2020** intitulé " Règlement d'amendement au Règlement de zonage ", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005 **afin d'approfondir la zone commerciale derrière le 715, boulevard Dionne près de la rue de la Seigneurie** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet au 10 août 2020 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2020 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet **Règlement numéro 781-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11961

Adoption du projet du Règlement numéro 782-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 782-2020** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'affectation commerciale sur une partie du terrain du 480, 12^e Rue** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet 2020 au 10 août 2020 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2020 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte projet du **Règlement numéro 782-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11962

Adoption du premier projet de Règlement numéro 783-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 783-2020** intitulé " Règlement d'amendement au Règlement de zonage ", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005 **afin d'inclure une partie du 480, 12^e Rue dans la zone commerciale CD-711** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 13 juillet au 10 août 2020 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 août 2020 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet **Règlement numéro 783-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 775-2020 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier le tracé de la 25^e Avenue projetée à la hauteur de la 138^e Rue**. L'assistant-greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 776-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone résidentielle de faible densité dans la 138^e Rue, à l'est de la 22^e Avenue**. L'assistant-greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^o 20-11963

Adoption du Règlement numéro 771-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 23 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 771-2020 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier le type de zone commerciale entre la 1^{re} Avenue et la rivière Chaudière, près de l'espace Redmond soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 771-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 20-11964

Adoption du Règlement numéro 778-2020

ATTENDU : que l'assistant-greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 778-2020 modifiant le Règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 778-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11965

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 2 juillet 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 4 827 045,35 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 827 045,35 \$ couvrant la période du 12 juin 2020 au 2 juillet 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11966

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le prolongement des services municipaux dans la 37^e Rue – parc industriel du secteur ouest, phase 2

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	295 465,49 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	345 345,16 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	362 890,42 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY	369 069,75 \$
DULAC ET FILS CIE LTÉE	416 868,09 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 6 juillet 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** au montant total de **295 465,49 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour le prolongement des services municipaux dans la 37^e Rue – parc industriel du secteur ouest, phase 2, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 295 465,49 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds réservé des grands projets comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11967

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection de voirie dans la 47^e Rue Nord

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	163 716,67 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	163 987,69 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	173 350,94 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	175 899,22 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 6 juillet 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** au montant total de **163 716,67 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour la réfection de voirie dans la 47^e Rue Nord, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 163 716,87 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 768-2020 comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11968

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'ajout d'un système de chloration d'appoint au bâtiment de service du réservoir R-7

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES POMPES COUTURE	68 841,28 \$
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	99 177,44 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 2 juillet 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES POMPES COUTURE**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2020;

RÉSOLUTION N° 20-11968 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES POMPES COUTURE** au montant total de **68 841,28 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour l'ajout d'un système de chloration d'appoint au bâtiment de service du réservoir R-7, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 68 841,28 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le fonds réservé – usine de filtration comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le prochain sujet.

RÉSOLUTION N° 20-11969

Mandat pour l'acquisition de deux terrains du gouvernement du Québec

ATTENDU : que la Ville veut acquérir deux terrains appartenant au gouvernement du Québec;

ATTENDU : que les lots TROIS MILLIONS CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX (3 125 642) et TROIS MILLIONS CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS (3 125 643) sont adjacents à des terrains qui appartiennent à la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Jean M^cCollough, directeur général adjoint et greffier soit autorisé à faire les démarches auprès du gouvernement du Québec pour faire l'acquisition des lots TROIS MILLIONS CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX (3 125 642) et TROIS MILLIONS CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS (3 125 643) du Cadastre du Québec.

QUE M. Jean M^cCollough, directeur général adjoint et greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 20-11970

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par l'organisme Au Bercaill de St-Georges

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques, dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par l'organisme Au Bercaill de St-Georges auprès de la Commission municipale du Québec, si celle-ci répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

RÉSOLUTION N° 20-11970 (SUITE)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par l'organisme Au Bercaill de St-Georges auprès de la Commission municipale du Québec, si cette demande répond entièrement aux critères prévus à la loi.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11971

Accord de principe concernant le versement d'une subvention dans le cadre du Programme mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville pour le 12750, 1^{re} Avenue et le 12755, promenade Redmond

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin directeur du Service de l'urbanisme, à l'effet de donner un accord de principe pour ajouter un étage, rénover les 4 façades et installer une nouvelle enseigne sur le bâtiment situé au 12750, 1^{re} Avenue et au 12755, promenade Redmond;

ATTENDU : qu'avant de verser la subvention, le propriétaire doit démontrer qu'il a respecté le Règlement numéro 656-2017 décrétant le Programme de mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments au centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne un accord de principe pour le versement d'une somme de 30 000 \$ à Cordonnerie Paquet dans le cadre du Programme mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville pour l'ajout d'un étage, la rénovation des 4 façades et l'ajout d'une nouvelle enseigne sur la façade, le tout conditionnellement au respect du Règlement numéro 656-2017 décrétant le Programme de mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments au centre-ville.

QUE la somme de 30 000 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11972

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur les projets d'ensemble pour le 8350, boulevard Lacroix

ATTENDU : la demande de Gestion TRI qui désire construire un bâtiment commercial soit le 8350, boulevard Lacroix;

ATTENDU : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets d'ensemble;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que le projet de construction rencontre les critères et les objectifs du PIIA sur les projets d'ensemble pourvu que le talus à l'arrière soit végétalisé;

ATTENDU : qu'il manque des plans techniques pour autoriser l'émission du permis de construction;

RÉSOLUTION N° 20-11972 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment commercial pour le 8350, boulevard Lacroix le tout conformément aux critères du PIIA pour les projets d'ensemble, et ce, conditionnellement à la végétalisation du talus arrière.

QUE l'émission du permis soit conditionnelle à la réception des plans manquants, lesquels devront être conformes à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11973

Refus d'une demande d'amendement à notre
réglementation d'urbanisme pour la zone IB-810

ATTENDU : la demande d'un promoteur à l'effet de permettre la transformation de cannabis dans la 38^e Rue du parc industriel ouest;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil refuse de modifier la réglementation municipale pour permettre la transformation de cannabis dans la 38^e Rue du parc industriel ouest dans la zone IB-810, pour les motifs suivants :

- La Ville a modifié sa réglementation dernièrement en ciblant les zones où un tel usage peut être réalisé en tenant compte de l'éloignement des usages résidentiels et scolaires et le conseil ne souhaite pas modifier cette situation étant donné qu'il y a encore beaucoup d'inconnu quant aux impacts d'un tel usage sur le voisinage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11974

Identification des endroits concernant l'application du Règlement numéro 778-2020

ATTENDU : que le Règlement numéro 778-2020 modifiant le Règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre prévoit que le conseil de ville doit identifier les endroits et les heures où il désire permettre la consommation d'alcool en même temps qu'un repas dans certains parcs municipaux;

ATTENDU : qu'une signalisation doit être installée pour permettre cette consommation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la consommation d'alcool en même temps qu'un repas conformément au Règlement numéro 587-2015 tel que modifié, et ce, aux endroits et aux heures ci-après mentionnés :

- Parc des Sept-Chutes
- Parc Veilleux
- Île Pozer
- Parc du Barrage Sartigan

- Du lundi au vendredi de 17 h à 20 h - Les samedis et dimanches de 11 h à 20 h

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11975

Adoption du plan d'action 2021-2022-2023 de la politique culturelle

ATTENDU : le plan d'action de la politique culturelle préparé par le Service des loisirs et de la culture en collaboration avec le comité des Arts et de la Culture;

ATTENDU : que ce plan d'action prévoit les activités en art et culture et leur financement pour les années 2021, 2022 et 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le plan d'action 2021-2022-2023 de la politique culturelle lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11976

Embauche d'une adjointe administrative au Service des finances

ATTENDU : le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de Mme France Poulin;

ATTENDU : l'affichage interne du poste d'adjointe administrative au Service des finances pour lequel aucun employé n'a postulé à l'interne;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH, Dotation et Santé-sécurité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme l'embauche de Mme Vicky Roy-Quirion à titre d'adjointe administrative au Service des finances selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 3 – échelon 0-6 mois, et ce, à compter du 10 août 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11977

Embauche d'une préposée à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposé à la maintenance pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et Services juridiques et la recommandation de Mme Line Turgeon, Régisseur – Ski et plein air à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Annie Pinard, lequel rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 juillet 2020;

RÉSOLUTION N° 20-11977 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Annie Pinard à titre de préposée à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11978

Mandat pour un assesseur patronal concernant l'arbitrage dans le cadre de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

ATTENDU : qu'un arbitre a été nommé et des audiences sont prévues au mois de septembre pour un arbitrage entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5197, cols bleus;

ATTENDU : que la Ville doit désigner une personne pour agir à titre d'assesseur patronal;

ATTENDU : l'offre de service reçu de l'Union des municipalités du Québec concernant la désignation de monsieur Danny Boudreault à titre d'assesseur patronal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de service de l'Union des municipalités du Québec et désigne M. Danny Boudreault à titre d'assesseur patronal dans le cadre de l'arbitrage concernant la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

QUE les coûts relatifs à ce mandat soient payés à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11979

Demande de congé sans solde d'un employé du Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la demande de congé sans solde formulée par M. Markandré Thibodeau-Lacasse;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet d'accepter cette demande de congé sans solde;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde un congé sans solde à M. Markandré Thibodeau-Lacasse employé du Service des loisirs et de la Culture pour une période de 12 mois, et ce, à compter du 10 août 2020.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de juin 2020 au montant de 9 002 125 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de juin 2020 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 ACCOMPAGNATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 accompagnateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 8 juin 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 CAISSIERS, 2 RESPONSABLES ET 1 ANIMATEUR CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 4 caissiers, 2 responsables et 1 animateur camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période variant du 8 juin 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 5 ÉTUDIANTS POUR L'ENTRETIEN ET ACCUEIL AU CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 5 étudiants pour l'entretien et l'accueil au camp de jour pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 22 juin 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de la sécurité publique, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité de circulation, l'Accueil inconditionnel et le comité de la sécurité publique et par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sylvio Morin, journaliste à En Beauce.com s'informe si une copie du plan d'action 2021-2022-2023 de la politique culturelle sera disponible.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 07, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyé par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JULIE CLOUTIER
Assistant-greffier